

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 89550 du 27 novembre 2018 portant promotion  
de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »**

NOR : INTJ1832401S

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense;  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;  
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;  
Vu la décision n° 92374 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (NOR : INTJ1732692S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> décembre 2018 :

**Latourrette Jean** NIGEND : 163038 NLS : 8019850

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> décembre 2018 :

**Bon Damien** NIGEND : 206777 NLS : 8060553

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> décembre 2018 :

**Domec Nicolas** NIGEND : 360626 NLS : 8144066

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 novembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de la gestion du personnel,*

O. COURTET